

Index égalité Femme-Homme :

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes afin de mettre fin aux inégalités professionnelles

Le SIMETRA est amené à calculer et publier chaque année, les résultats de son index égalité femme-homme.

Vous trouverez ci-dessous les indicateurs calculables sur l'année 2024 (l'index égalité femmes-hommes ne peut malheureusement pas être mesuré).

- **Indicateur « écart de rémunération entre les femmes et les hommes » : 34/40**
- **Indicateur « écart de taux d'augmentations individuelles » : 35/35**
- **Indicateur « retour de congés maternité » : 15/15**
- **Indicateur « hautes rémunérations » : 10/10**